

# Bulletin d'information Natura 2000



## Coteaux du Lizet et de l'Osse



N°17 - Décembre 2022—site Natura 2000 FR7200893



*J'ai eu la chance de succéder à Bernard LASPORTES, maire de Saint-Arilles, comme président du Comité de pilotage Natura 2000 en 2020. Je profite de cet édit pour remercier Bernard pour toutes les années pour lesquelles il a œuvré sans relâche pour défendre ce périmètre si important, mais aussi le CPIE pour les nombreuses actions qu'ils réalisent tout au long de l'année et les animateurs Natura 2000 de l'ADASEA, pour leur patience et le suivi qu'ils réalisent avec professionnalisme.*

*L'État a décidé de faire de la biodiversité l'un de ses chemins de bataille, toutes les aides d'État, ou presque, ont désormais un volet biodiversité mais le chemin reste encore long.*

*Montesquiou vient d'ailleurs de recevoir sa notification de territoire engagé pour la nature (TEN), grâce au travail des élus, des agents et l'accompagnement du CPIE.*

*2022 a vu l'arrivée de la loi 3DS qui comporte des mesures visant à simplifier et à favoriser l'action des collectivités en matière de protection de la biodiversité. Le texte modifie ainsi la gestion des sites Natura 2000, laquelle est désormais confiée aux Régions, cheffes de file en matière de préservation de la biodiversité.*

*D'ores et déjà, nous savons que la Région Occitanie ne sera pas en mesure de relancer un marché public pour l'attribution de l'animation du site Natura 2000 avant juin 2023. Il n'y aura donc malheureusement pas d'animation sur les 6 prochains mois. Ceci dit, un financement de la DREAL sera toutefois assuré pour permettre la contractualisation des MAEC.*

*Nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux et de très bonnes fêtes de fin d'année.*

**Étienne VERRET, Maire de MONTESQUIOU**

**Président du comité de pilotage local du site Natura 2000**

## Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région

Dans le cadre de la loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et à la simplification de l'action publique locale, le gouvernement transfère aux Régions la gestion des aires protégées formant le réseau Natura 2000, au 1er janvier 2023.

La Région Occitanie se voit donc confier la gouvernance et la gestion des sites exclusivement terrestres. Elle gèrera également les aides non surfaciques du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), dont l'animation et les contrats Natura 2000 non agricoles.

L'État, quant à lui, conserve les compétences de désignation des sites et d'instruction des évaluations d'incidences. Il aura la charge de gérer les aides surfaciques du FEADER, dont les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec), qui sont un levier important de la gestion des sites Natura 2000 terrestres.

En cette fin d'année 2022, des discussions sont toujours en cours entre l'État et la Région sur certaines modalités de ce transfert. De ce fait, l'année 2023 sera une année de transition pour la Région.

# La vie du Site Natura 2000

## Une nouvelle programmation MAEC pour 2023

L'ADASEA du Gers a déposé le 30 septembre, une réponse à l'appel à projets de la DRAAF pour le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2025. Le PAEC déposé intitulé Coteaux Gascons Astarac est formé de plusieurs territoires dont l'un est le site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse.

De façon générale, les mesures proposées viseront les mêmes objectifs (gestion par pâturage, retard de fauche, conversion de culture en prairie, ...) avec de nouveau des contrats d'une durée de 5 ans.

Au moment d'écrire ce bulletin, nous attendons le retour officielle de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique sur l'enveloppe demandée pour ce territoire Natura 2000 pour 2023, 2024 et 2025 ainsi que les différentes modalités de mise en place.

Une réunion d'information aura lieu en début d'année pour présenter cette nouvelle programmation des MAEC, l'ensemble des mesures et les conditions d'éligibilité.

## La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est propre à chaque site Natura 2000 et est décrite dans le DOCOB. Elle définit un ensemble d'engagements non rémunérés et de recommandations de type bonnes pratiques qui contribuent, sans générer de perte ni de surcoût significatif, à maintenir ou à rétablir un bon état de conservation du site. Cet outil permet à son signataire de marquer sa contribution à la démarche Natura 2000 avec un engagement pris sur 5 années.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

En 2022, la commune de Saint-Arailles a renouvelé ces engagements de la Charte Natura 2000 pour les parcelles communales situées dans le site Natura 2000.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la charte Natura 2000, n'hésitez pas à consulter le site internet [gers.n2000.fr](http://gers.n2000.fr) (<http://gers.n2000.fr/les-actions/contrats-et-chartes/charte-natura-2000>) ou contacter l'Adasea du Gers.

## Animations pédagogiques et sensibilisation



### Animation grand public 2022 :

Les participants ont apprécié revenir après 2 années de pause à la **Fête des orchidées du 1<sup>er</sup> mai à Saint-Arailles**. Ce rendez-vous annuel pour petits et grands, à la découverte des orchidées sauvages des coteaux, est une animation phare du site Natura 2000. Organisée par le CPIE Pays Gersois avec la participation de l'Association Botanique Gersoise, cette 15<sup>ème</sup> édition a encore été un grand succès avec plus de 70 participants.

Pour cette année 2022, la journée s'est déroulée en deux temps, le matin une exposition était proposée avec des jeux et l'après-midi une balade sur les coteaux à la recherche des orchidées.

Ce moment apprécié par tous a permis un partage de connaissances et une sensibilisation toujours nécessaire au cours d'une journée conviviale.



### Animations scolaires

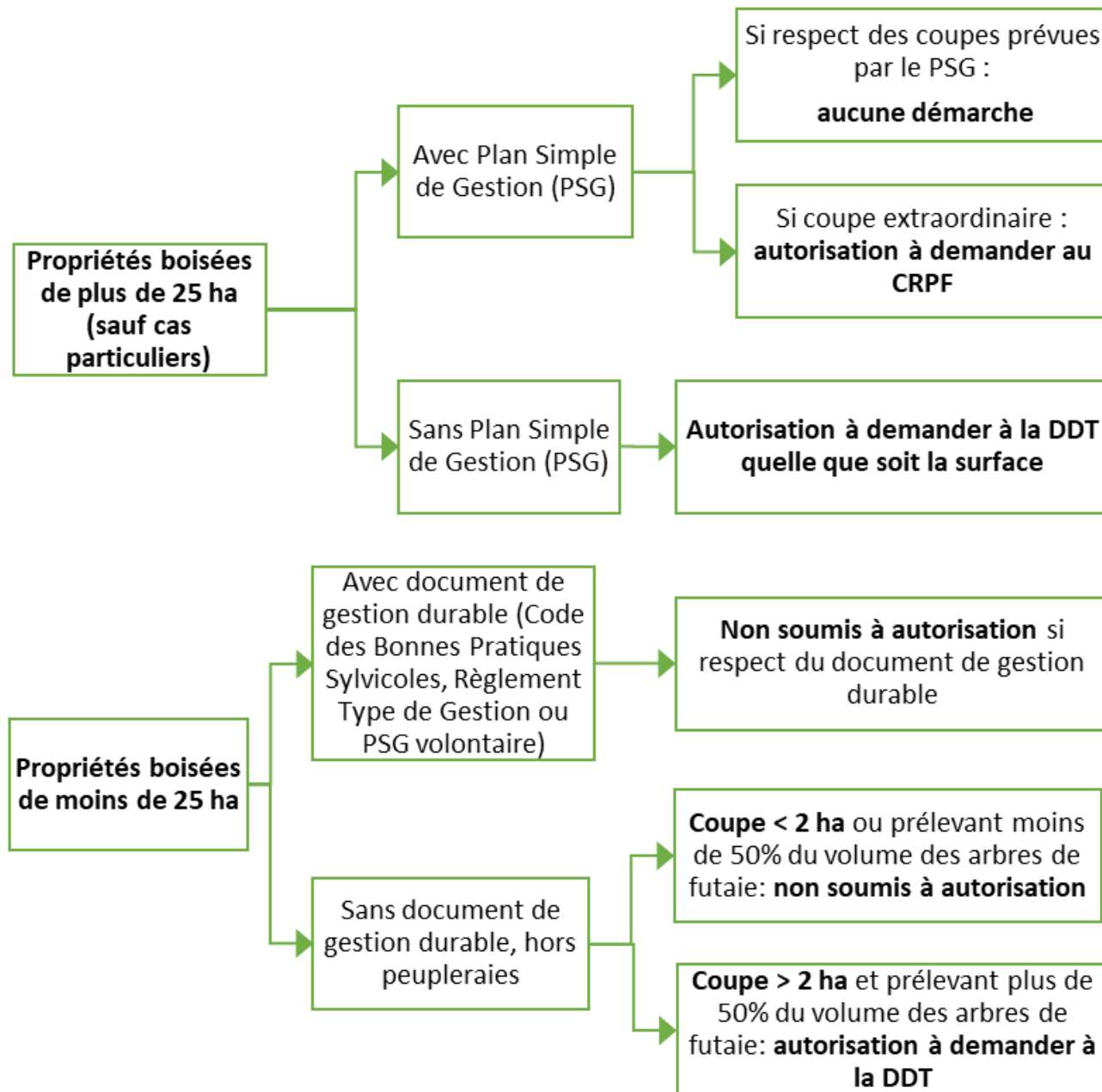
Les élèves de l'école de Riguepeu (Grande section à CM2) ont bénéficié de l'intervention du CPIE Pays Gersois pour découvrir la biodiversité et le site Natura 2000. Après deux séances en classe autour d'ateliers et de jeux pour savoir différencier les animaux des végétaux et reconnaître les animaux grâce à leur cri, les 26 élèves se sont rendus au lac du Lizet pour observer la faune (nombreuses pinces d'écrevisses de Louisiane et des traces de différents oiseaux d'eau). Ils ont également pu observer grâce aux jumelles des hérons cendrés, des grandes aigrettes, des cormorans, des buses et des milans royaux.



## La réglementation des coupes forestières évolue

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'une coupe est une intervention sylvicole de gestion forestière. Le propriétaire forestier est tenu de respecter un certain nombre de règles lorsqu'il envisage de couper ses boisements. Depuis septembre 2022, un arrêté préfectoral fixe un nouveau seuil de coupe.

Les coupes sont soumises à autorisation selon le schéma suivant :



Après toute coupe rase supérieure à un hectare, si la régénération n'est pas suffisante, la reconstitution est obligatoire.

Pour toute surface, la destination forestière doit être conservée pour ne pas caractériser un défrichement.

**Attention sur les sites Natura 2000, les seuils ou les modalités peuvent être différentes pour la prise en compte des enjeux environnementaux. Pour rappel, le seuil de défrichement est fixé à 0,5 ha sur les sites Natura 2000.**

Pour toutes informations complémentaire sur la réglementation forestière, contactez :

- ✓ L'antenne du Gers du CRPF, Florent NONON (florent.nonon@cnpf.fr ; 05.62.61.79.16)
- ✓ Le Service Forêt de la DDT du Gers (ddt-stp-foret@gers.gouv.fr ; 05.62.61.47.40)

**Sur un site Natura 2000, le propriétaire peut bénéficier d'une aide financière pour le maintien d'éléments boisés d'intérêt** en réalisant un contrat *Natura 2000 forestier*. Contactez l'ADASEA du Gers pour plus d'informations.

# Zoom sur :

## Les suivis de la flore et de la faune



Ophrys du Gers

Lors des périodes d'animations précédentes (2020 et 2021), l'Adasea du Gers a réalisé des inventaires d'orchidées sur les milieux secs (pelouses, landes,...). Ces inventaires ont été faits sur 10 sites déjà étudiés en 2009. L'objectif de ces nouveaux relevés, 11 ans plus tard sur les mêmes zones, est de suivre l'évolution des milieux et d'analyser l'effet de la gestion.

Au total, plus de 189 plantes différentes dont 24 espèces d'orchidées ont été recensées lors des inventaires floristiques sur ces milieux. La diversité d'orchidées est dans l'ensemble moins importante que lors de la campagne de 2009. Plusieurs facteurs peuvent rentrer en compte dans cet écart : conditions météorologiques de l'année, changement climatique, effort d'échantillonnage, évolution de la gestion, ...

Sur ce dernier point, une gestion de plus en plus extensive (pression de pâturage moins importante) voire un arrêt total de la gestion entraîne la fermeture du milieu et tend à limiter la présence des orchidées.

Sur les parcelles engagées en MAEC, cette tendance à la fermeture du milieu est moins prononcée du fait de l'engagement des agriculteurs pour la gestion de celles-ci.

Fin 2019, l'ADASEA du Gers a été retenue par l'Office Français de la Biodiversité pour participer à l'évaluation des mesures de retard de fauche sur les sites Natura 2000.

Les différentes structures retenues sont en charge d'appliquer les protocoles de suivis demandés (flore, papillons, oiseaux, fauche, ...) puis de les transmettre au Muséum National d'Histoires Naturelles qui traite les données.

L'ADASEA du Gers suit donc dans le cadre de cette évaluation, 3 prairies inondables du site Natura 2000 à Montesquiou. Ces suivis ont notamment permis d'observer le Cuivré des marais et le Damier de la succise, 2 espèces protégées et d'intérêt communautaire.



Cuivré des marais

## Pour en savoir plus

### Animation et Montage des dossiers

#### ADASEA du GERS

3 chemin de la Caillaouère  
CS 70161 32003 AUCH CEDEX  
a032@adasea.net — 05 62 61 79 50  
Site internet: <http://www.adasea32.fr/>  
Contact : Benjamin LONG & Hugo GIRARD

### Sensibilisation grand public et scolaires

#### CPIE Pays Gersois

16 Rue Delort  
32300 MIRANDE  
contact@cpie32.org — 05 62 66 85 77  
Site internet: <http://www.cpie32.org/>

### Conseil de gestion forestière

#### CNPF Occitanie

Maison de l'Agriculture, Route de Mirande  
BP 70161 32003 AUCH CEDEX  
Contact : Florent NONON  
florent.nonon@cnpf.fr — 05 62 61 79 16  
Site internet: <https://occitanie.cnpf.fr/>

### Services de l'État

#### Direction Départementale des Territoires du Gers

1 place du Foirail  
32009 AUCH CEDEX  
Contact : Rémy OUSTRIERES  
ddt-stp-environnement@gers.gouv.fr  
— 05 62 61 47 40

#### Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Division Biodiversité méditerranéenne et continentale  
Site de Montpellier  
520 Allée Henri II de Montmorency  
CS 69007,34064 MONTPELLIER CEDEX 2  
Contact : 04 34 46 66 45

Nathalie LAMANDE



Animation et bulletin  
financés par

